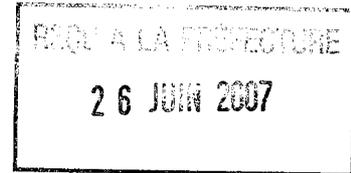


N° CG 2007/IV – 1^{ère} /17
Séance du 22 juin 2007



COMPTE DE GESTION 2006

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-5 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté du compte de gestion,
- VU la délibération n° 2006/I-1^e/04 du 9 décembre 2005 relative au projet de budget primitif 2006,
- VU la délibération n° 2006/III-1^e/16 du 23 juin 2006 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2006,
- VU la délibération n° 2006/V-1^e/18 du 20 octobre 2006 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2006,
- VU la délibération n° 2007/I-1^e/05 du 15 décembre 2006 relative à la décision modificative n° 3 de l'exercice 2006,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 24 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions réunies du 19 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Constate que le Compte Administratif 2006 du Département et le Compte de gestion de 2006 du Payeur départemental se trouvent en parfaite concordance, quant aux opérations de l'exercice.
- ☞ Constate que le résultat global de la section d'investissement présente une différence de 45 734 705,17 €, montant du provisionnement de l'emprunt obligataire réalisé par le Département et résidant en balance d'entrée dans les comptes du Payeur Départemental. Une écriture comptable interviendra sur la gestion de 2007 en DM2 afin de régulariser ces comptes.

- ☛ arrête le Compte de gestion 2006 du Payeur Départemental retraçant les écritures du Budget Principal du Département et du Budget Annexe.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **26 JUIN 2007**
Publication **29 JUIN 2007**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

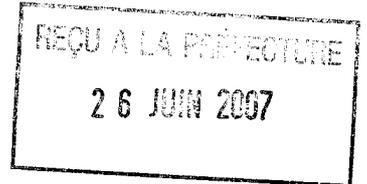


Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Charles Buttner".

Charles BUTTNER



Adopté
.....voix contre
.....abstentions